



République Française
Département de l'Aude

COMMUNE DE LAPRADE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice: 6	Séance du lundi 23 juin 2025
Date de convocation: 15/06/2025	Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée le 15 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de David ALBERT.
Date d'affichage: 15/06/2025	Présents: David ALBERT, Hélène FABRE, Stéphane AÏDANI, Lionnel ANDRIEU, Bruno CONTESSOTTO
Présents : 5	Absent(s):
Représentés : 0	Absent(s) excusé(s): Sébastien ROLAND ALBERT
Excusés: 1	Représentés:
Absents: 0	Secrétaire de séance: Hélène FABRE
Votants: 5	

Monsieur le Maire fait appel des conseillères et conseillers présents à la séance ou ayant donné procuration. Hélène FABRE est désigné(e) secrétaire de séance. Constatant que le quorum requis est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00 et donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 27 mai 2025.
Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.
Renouvellement du tracteur communal.
Convention de passage VALOREM.
Achat matériel.
Questions diverses.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 mai 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 27 mai 2025.

Renouvellement du tracteur communal (N° DE 2025 32)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de remplacer le tracteur communal actuel et de s'équiper d'un chargeur.

Considérant la proposition de reprise au prix de 45 600€ TTC effectuée par la société ESPACE EMERAUDE pour le tracteur LANDINI série 5 100 de 2019 affichant un compteur de 2200 heures ainsi que le godet et le transpalette,

Considérant le devis établi par la société ESPACE EMERAUDE pour un tracteur LANDINI série 5-100 (RS2B) pour un montant de 72 000€ HT soit 86 400€ TTC.

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2025,

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur cette proposition d'achat.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE l'achat d'un tracteur LANDINI SERIE 5-100 (RS2B) pour le service technique à la société ESPACE EMERAUDE - MELIX DISTRIBUTION sise ZI de Cucurlis, rue des Gabarres à CARCASSONNE (11000) pour un montant de 72 000€ HT soit 86 400 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

Convention d'accès, de passage et de travaux éoliennes (N° DE 2025 33)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été contacté par les sociétés SOR ENERGIES et ARFONS ENERGIES, représentées par la société VALOREM, pour la réalisation du renouvellement de leurs installations éoliennes.

Monsieur le Maire rappelle que ces sociétés ont présenté la teneur de leurs projets et des engagements associés et ont fait réaliser un test à vide le 2 avril, en sa présence.

Monsieur le Maire rappelle également que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, les proches ou lui-même ayant un intérêt direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, à la réalisation du projet d'installations d'énergies renouvelables aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élus en faveur dudit projet.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui ont ou auront, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats, à ne pas prendre part au vote et à ne pas se manifester relativement à l'acte ci-annexé.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les informations qui suivent. Préalablement à la présente séance, ont été adressés aux membres du Conseil municipal, en même temps que la convocation à cette séance :

- Le projet de convention d'accès, de passage et travaux à signer ;
- Un plan matérialisant l'emprise de cet accès/travaux ;
- Une note de synthèse explicative conformément à l'article L2121-12 du CGCT

Pour permettre la réalisation du projet de renouvellement de leurs parcs éoliens précités, les sociétés SOR ENERGIES et ARFONS ENERGIES ont besoin que la commune accepte de consentir l'acte relaté ci-dessous portant sur son domaine privé :

- Constitution d'un droit d'accès, de passage en chemin et de travaux pour toute la durée de construction, d'exploitation et démantèlement de leurs parcs éoliens, au profit des sociétés SOR ENERGIES et ARFONS ENERGIES, à faire valoir sur la parcelle cadastrée N°182 section AB, moyennant :
 - une indemnité unique en phase chantier d'un montant de 48 400 euros
 - une indemnité annuelle en phase exploitation d'un montant de 4 000 euros.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la Commune en signant l'acte de constitution de droits d'accès,

passage et travaux dans les conditions ci-dessus énoncées.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour toute formalité et acte accessoires nécessaires à la réalisation de ces actes comme de leurs effets.

Renouvellement du tracteur communal (N° DE 2025 32)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de remplacer le tracteur communal actuel et de s'équiper d'un chargeur.

Considérant la proposition de reprise au prix de 45 600€ TTC effectuée par la société ESPACE EMERAUDE pour le tracteur LANDINI série 5 100 de 2019 affichant un compteur de 2200 heures ainsi que le godet et le transpalette,

Considérant le devis établi par la société ESPACE EMERAUDE pour un tracteur LANDINI série 5-100 (RS2B) pour un montant de 72 000€ HT soit 86 400€ TTC.

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2025,

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur cette proposition d'achat.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE l'achat d'un tracteur LANDINI SERIE 5-100 (RS2B) pour le service technique à la société ESPACE EMERAUDE - MELIX DISTRIBUTION sise ZI de Cucurlis, rue des Gabarres à CARCASSONNE (11000) pour un montant de 72 000€ HT soit 86 400 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

Questions Diverses.

- Etude possibilité d'achat d'un second écran informatique pour le secrétariat de mairie.
- Remplacement temporaire de la secrétaire de mairie suite à un arrêt maladie.
- Installation des clés sur les cuves D.E.C.I.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h30.

Le Maire soussigné certifie que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L 2121 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal a été arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance. Le procès-verbal a été publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune et un exemplaire sur papier a été mis à la disposition du public dans la semaine qui a suivi la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Fait à Laprade, le 27 juin 2025

David ALBERT
Président de séance



Hélène FABRE
Secrétaire de séance





République Française
Département de l'Aude - Arrondissement : CARCASSONNE
COMMUNE DE LAPRADE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL **De la séance du lundi 23 juin 2025**

Nom	Fonction	Signature
M. ALBERT David	Maire	
M. ROLAND ALBERT Sébastien	1er Adjoint au Maire	Absent excusé
Mme FABRE Hélène	2ème Adjointe au Maire	
M. ANDRIEU Lionnel	Conseiller municipal	
M. AÏDANI Stéphane	Conseiller municipal	
M. CONTESSOTTO Bruno	Conseiller municipal	